

**Convention relative aux meubles et équipements n'appartenant pas aux HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCRL**

**Entre**

**HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCR**

Inscrite à la BCE sous le n° 0400.363.639 et dont le siège social est établi allée des Aubépines, 2 à 1400 NIVELLES

Ci-après dénommé « le bailleur »

**Et**

Madame/Monsieur.....

Domicilié.....

.....

Ci-après dénommé « le locataire »

**Préambule**

Il arrive que le locataire précédent laisse dans les lieux des meubles et des équipements avec l'accord du nouveau locataire tels que :

- Cuisine équipée - Abri de jardin

La présente convention vient compléter l'état des lieux d'entrée et porte uniquement sur les équipements et meubles se trouvant dans les lieux loués par les HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS et qui ne lui appartiennent pas.

**Article 1**

Les HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCRL décline toute responsabilité quant à l'état et au bon fonctionnement des équipements repris par le locataire entrant et laissé par le locataire précédent. Les HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCRL ne procèderont dès lors en aucun cas à leur entretien, réparation ou remplacement.

Le nouveau locataire est seul responsable de ces meubles et équipements. Il les accepte en l'état avec leurs vices et défauts et n'aura aucun recours quant à ce, à l'encontre des Habitations Sociales du Roman Pais SCRL et assumera seul les éventuels dégâts qui proviendraient de leur utilisation (défaut électrique, incendie,...).

**Article 2**

A la fin du bail, ces équipements devront être retirés du logement loué sauf accord particulier à convenir avec les HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCRL.

Les dégâts laissés par ces meubles et équipements tels que trous dans les murs, salissures, coups,.. sont à charge du locataire et seront, le cas échéant, porté à son compte.

Fait à Nivelles le ..... en deux exemplaires, chacune des parties déclarant avoir reçu le sien.

**Pour le locataire**

**Pour HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAIS SCRL**

Pol ROCHEFORT,

Pierre HUART,

Directeur Gérant.

Président.